

NAO 2015 de la branche des ESH

Dernière mise à jour : 25-04-2015

NAO 2015 de la branche des ESH.

Les NAO de la branche des ESH se sont tenues le 10 décembre 2014. Elles ont débuté à 11H00 et se sont terminées à 16H00. Les discussions ont été âpres et le climat assez tendu.

Rappel : Ces négociations ont pour objet l'augmentation des salaires minima correspondant aux différents niveaux de classification des personnels des ESH.

Voir l'accord NAO 2015 .

LES DIFFÉRENTES PROPOSITIONS : La proposition initiale des employeurs :

- Augmentation de 0.3 % uniquement pour les 4 premiers niveaux (ou SMIC 2015 pour le premier niveau). La proposition CGT :

- Passer le 1er niveau au smic CGT (1 700 €) puis reporter les écarts actuellement en vigueur entre tous les autres coefficients. La proposition CFDT & CFTC :

- Un talon de 30 € pour tous les coefficients sauf G7, G8 et G9. La proposition FO & CFE.CGC :

- Un talon de 30 € pour les 4 premiers niveaux, passage du G5 au plafond mensuel sécurité sociale (3 129 €) et répercuter les écarts existants actuellement aux coefficients supérieurs. Après deux heures de négociations et deux suspensions de séance, le collège employeur a finalement concédé la proposition suivante : Dernière proposition du collège employeur :

- 0.5 % pour les 4 premiers niveaux

- 0.3 % pour les G5, G6 et G7

- Une recommandation sera faite aux ESH de négocier une prime d'ancienneté versée annuellement plutôt que de façon triennale. CONCLUSION des NAO des ESH : La CFTC et FO signeront l'accord actant la dernière proposition des employeurs le 17 décembre.

La CFDT réserve sa réponse jusqu'à cette date.

La CGT et CFE-CGC ne signeront pas l'accord.

La